

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 30-2018-DISREN

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 1'972'840 pour la réalisation d'investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes

Responsables : Gérard Produit, Chantal Landeiro, François Roch

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

RÉSUMÉ

Télé-Dôle SA a mis le domaine de la Dôle en location à la Sogestar-CH. Pour optimiser le fonctionnement des deux massifs voisins (CH + F) et générer de meilleurs résultats économiques, il est nécessaire de réaliser différents investissements qui s'élèvent à près de CHF 17 millions (dont plus de 72% du montant sera apporté par les partenaires français). L'évolution du loyer qui sera versé à Télé-Dôle est subordonnée à la réalisation de ces investissements.

1. Contexte

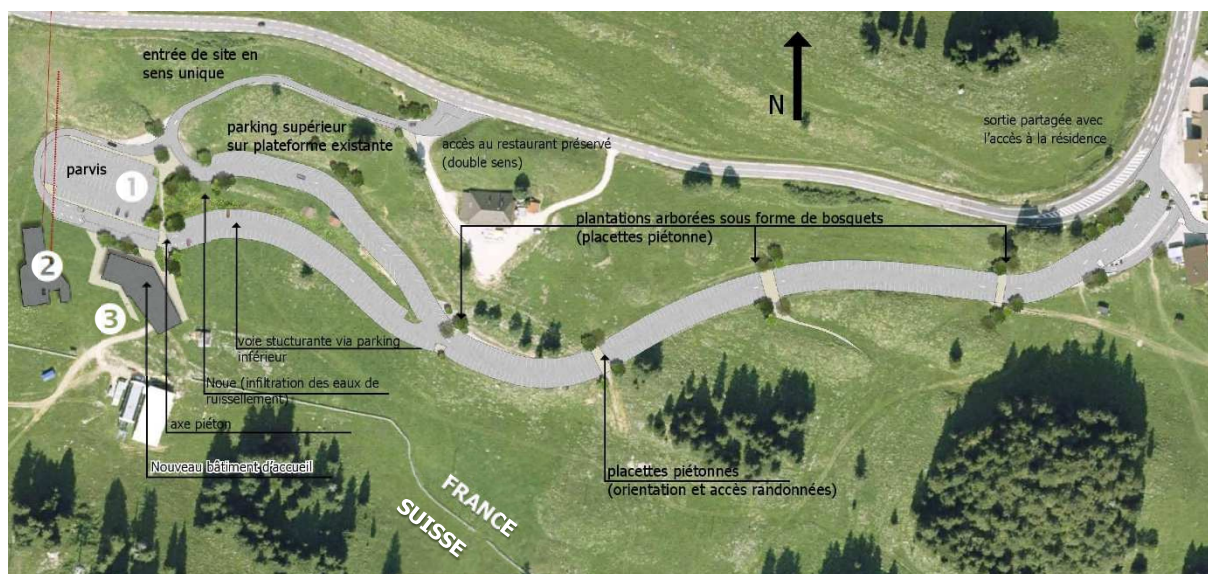
Les installations de remontées mécaniques de la Dôle sont gérées depuis la saison 2016-2017 par la Société de gestion de la Station des Rousses (Sogestar). Pour se conformer à la législation helvétique, la Sogestar a créé une succursale de droit suisse, avec laquelle Télé-Dôle SA a passé un contrat de location du domaine pour 27 années. Le loyer pour les deux premières saisons oscille entre CHF 200'000 et 280'000 par année, selon le nombre de jours d'ouverture. Ce loyer annuel passera à CHF 400'000 dès que le télésiège Dappes-Tuffes sera réalisé par nos partenaires français (planifié pour la saison 2018-2019). Il sera élevé à CHF 500'000 dès lors que le bâtiment d'accueil des Dappes sera réalisé (planifié pour la saison 2019-2020).

Pour arrêter les engagements contractuels pris entre Télé-Dôle et la Sogestar, différents scénarios ont été explorés dans le contexte transfrontalier. Le mode de gouvernance privilégié repose sur une société d'exploitation (Sogestar) et deux propriétaires (Télé-Dôle pour le domaine suisse et le SMDT pour le domaine français), car il optimise le fonctionnement et permet de générer des économies d'échelle. Télé-Dôle s'est recentré dans sa fonction principale de société d'équipement touristique et ses charges d'exploitation sont ainsi drastiquement réduites à ses obligations de propriétaire. Pour simplifier le système de décision, Télé-Dôle SA (Télé-Dôle) a également revu son modèle de gouvernance interne en revisitant son actionnariat. La plupart des communes ont remis leurs actions au Conseil régional, permettant à ce dernier d'œuvrer avec un peu plus de 86% des actions.

Différents investissements ont été identifiés afin de tirer parti de la réunion des deux massifs. Ces réalisations permettront d'apporter de la valeur ajoutée au domaine skiable : arguments de vente supplémentaires, simplification de l'offre tarifaire et meilleure fréquentation sont attendus. Le potentiel de clientèle en séjour dans la station des Rousses (+ de 1 millions de nuitées) ainsi que la clientèle suisse, familles et écoles constituent des objectifs pour la Sogestar. Les investissements à réaliser représentent près de CHF 17 millions, assurés à hauteur de 72% par le Syndicat mixte de développement touristique de la Station des Rousses (SMDT). Les 28% restants seront à la charge de Télé-Dôle et de ses actionnaires.

Les partenaires ont élaboré et déposé en janvier 2018 un dossier dans le cadre du programme Interreg V, visant à optimiser la mobilisation de fonds tiers pour ces investissements. L'opération s'inscrit dans les objectifs supérieurs de la Confédération, qui préconisent la rationalisation et le rapprochement dans la gouvernance des remontées mécaniques.

2. Investissements Dôle-Dappes-Tuffes



Les investissements totaux représentent CHF 16'944'272, dont les partenaires français assurent CHF 12'024'272. Télé-Dôle doit apporter sa part de CHF 4'920'000. Dès lors que CHF 710'000 ont déjà été investis en 2016 pour l'aménagement des pistes (les effets de cette première opération sont positifs car il est désormais possible d'ouvrir les pistes de la Dôle dans le même calendrier que les pistes françaises des Tuffes), la part d'investissements à assumer par Télé-Dôle descend à CHF 4'170'000.

La zone d'accueil des Dappes (image ci-dessus) est appelée à devenir la porte d'entrée principale du domaine transfrontalier. Les conditions d'accueil sont aujourd'hui très vétustes. Ainsi les espaces extérieurs (parking ❶) devront être réalisés en 2018 concomitamment à la réalisation du télésiège Dappes-Tuffes (❷). Le nombre de places de stationnement sera le même qu'actuellement (objectif de développer les transports en commun), mais l'aménagement sera différent afin d'améliorer le confort et la sécurité. Le bâtiment d'accueil (❸) devra être réalisé en 2019. Un concours d'architecture sur invitation sera réalisé en 2018. On privilégiera l'utilisation de bois suisse pour la construction. L'ensemble de ces équipements seront utiles pour le bon déroulement de deux épreuves des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020 qui se dérouleront au stade des Tuffes situé à proximité et constitueront une opportunité de visibilité pour les nouvelles infrastructures.

Conformément au PPA de la Dôle, le jardin des neiges pourra être réalisé au niveau de l'espace de découverte des Leyseneys. Il permettra aux élèves, encadrés par l'Ecole suisse de ski, de profiter eux aussi du domaine de la Dôle. Le site de la Dôle était réputé peu accessible aux skieurs débutants. L'aménagement des pistes réalisé en 2016 sous le télésiège du Reculet-Dessous a facilité l'accès des skieurs débutants. L'aménagement des Leyseneys proposera d'élargir l'offre de l'apprentissage du ski sur la Dôle.

Télé-Dôle a demandé à la Société foncière de la région nyonnaise (Sofren) d'acquérir la parcelle des Dappes (propriété de Saint-Cergue) située sur France. Cela permettra de conserver un regard public sur les investissements qui pourront être réalisés à terme dans le secteur. Le bâtiment d'accueil du Tabagnoz, très vétuste, n'est plus aux normes et doit être reconstruit.

L'enveloppe dédiée à la signalétique, au marketing et aux produits combinés est destinée principalement à être utilisée pour reconquérir la clientèle suisse, familiale et scolaire. L'approche sera construite dans le cadre de la démarche de tourisme de nature en partenariat avec la Sogestar et Nyon région tourisme.

Enfin, l'introduction d'un système mains libres vise à moderniser les conditions d'achat de la billetterie (en ligne) et de contrôle sur les pistes. Ce projet se mène en partenariat avec la Sogestar.

Récapitulation investissements chantiers (qui fait quoi)	Télé-Dôle (CH)	SMDT (F)
Aménagement des pistes de la Dôle ¹	CHF 4'920'000	
Zone d'accueil des Dappes, espaces extérieurs et bâtiment d'accueil		
Espace de découverte des Leyseneys		
Requalification bâtiment Tabagnoz et achat parcelle des Dappes		
Signalétique, marketing, produits combinés		
Systèmes mains libres		CHF 12'024'272
Nouveau télésiège 4 places Dappes-Tuffes		
Remplacement télésiège Jouvencelles (6 places)		
Aménagement de nouvelles pistes		
Piste de découverte <i>Boarder cross</i>		

Diversification 4 saisons

La consolidation et le développement de l'activité ski alpin constituent un élément d'un projet plus large visant, par les infrastructures et équipements envisagés, à développer la fonction de porte d'entrée touristique du site des Dappes vers l'ensemble du périmètre jurassien, en direction de la Faucille au Sud et du Marchairuz au Nord, et en direction de la station des Rousses ou encore du Col de la Givrine et du village de Saint-Cergue.

Pour ce faire, côté Suisse, le programme d'investissement est élaboré en relation avec le Programme de développement touristique de nature 2017-2022. Au plan hivernal, le projet prévoit le déploiement du réseau d'itinéraires de ski de fond et à raquettes. Des pistes de ski de fond et des itinéraires à raquettes permettent de rejoindre le Col de la Givrine. Les liaisons à ski de fond sont possibles avec le domaine des Rousses et potentiellement réalisables avec le domaine de La Vattay (Ain) : le PPA de la Dôle prévoit le développement de cette liaison par le Tabagnoz.

Lors de la belle saison, avec des pics conséquents durant l'été, le site de la Dôle est continuellement visité par des randonneurs. La sensibilité du milieu nécessite de bien informer les visiteurs sur les plans touristique et environnemental. En matière de tourisme pédestre, le district de Nyon est très bien desservi par les itinéraires nationaux avec la présence de trois itinéraires parmi les 7 référencés au plan national : itinéraire 3 Chemin panorama alpin (Rorschach-Genève),

¹ L'aménagement des pistes de la Dôle est réalisé et partiellement financé, la reprise de végétation devrait être définitive au printemps 2018.

itinéraire 4 ViaJacobi (Rorschach/Konstanz-Genève), itinéraire 5 Chemin des crêtes du Jura (Dielsdorf-Nyon), qui passe par le massif de la Dôle. Le site constitue également le départ ou le point de passage d'itinéraires à VTT. Le PPA prévoit d'ailleurs un circuit VTT « familial » reliant les Dappes et la Givrine qui n'a pas encore été développé ni valorisé.

3. Calendrier indicatif

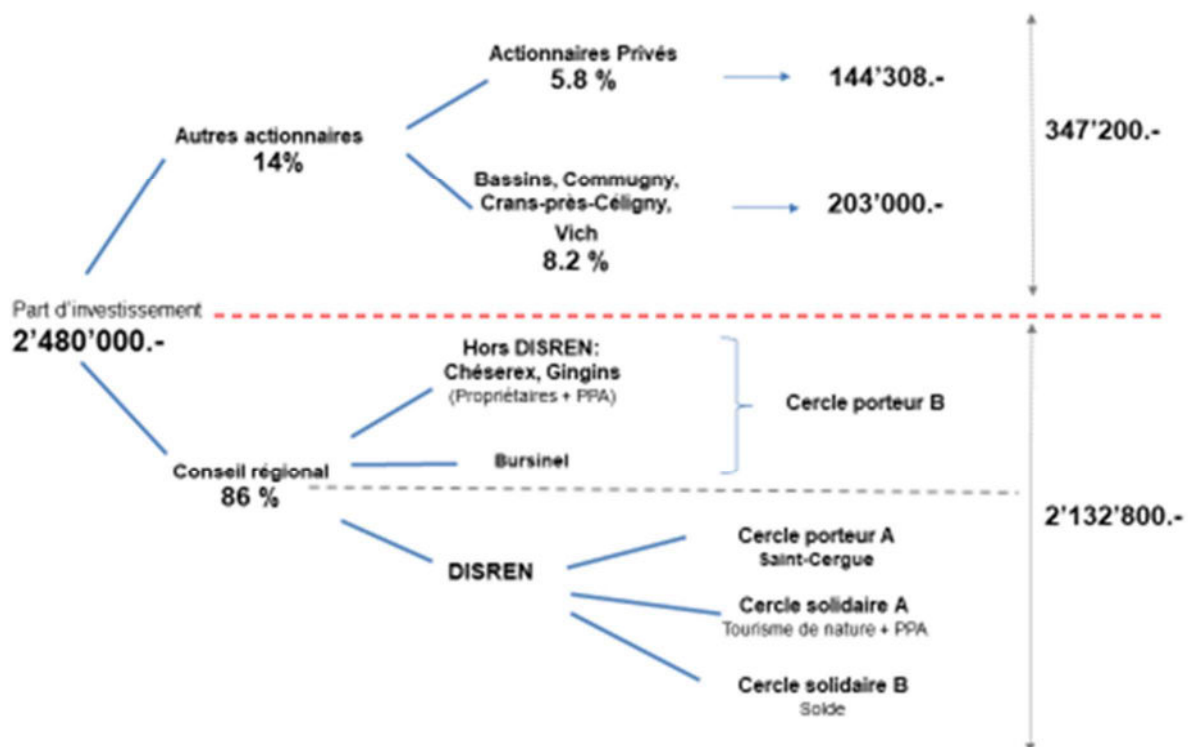
Pour la partie suisse, le calendrier ci-dessous indique les principales échéances relatives à la réalisation des investissements.

Investissements	2018		2019		2020		2021	
	Janv. à juin	Juillet à déc.	Janv. à juin	Juillet à déc.	Janv. à juin	Juillet à déc.	Janv. à juin	Juillet à déc.
Aménagement pistes								
Espaces extérieurs								
Bât. Accueil concours								
Bât. Accueil réalisation								
Requalification Tabagnoz								
Espaces Leyseneys								
Signalétique, marketing								
Mains libres								

4. Coûts et financement

Dans ce chapitre, nous présentons l'ensemble des coûts de l'opération.

Fonds tiers	Partenaires français	12'024'272	Syndicat mixte de développement touristique de la Station des Rousses (SMDT), Sogestar, Fonds européen de développement régional (FEDER, Union européenne), Région Bourgogne Franche-Comté
	LADE-LPR (Canton de Vaud)	880'000	CHF 200'000 déjà accordés (2017) pour l'aménagement des pistes
	FRET	520'000	CHF 26'000 déjà accordés (2016) pour l'aménagement des pistes
	Interreg V	220'000	
	Interreg Vaud	40'000	
	Sofren	70'000	
	Télé-Dôle	347'200	La part que doit assurer Télé-Dôle est de CHF 2'480'000. Sa participation est proportionnée à l'actionnariat de la SA (86% Conseil régional et 14% autres actionnaires)
Part régionale	Conseil régional du district de Nyon	2'132'800	
Total CHF		16'234'272	



La part régionale qui incombe au Conseil régional correspond aux 86% des actions détenues par la région et donc des investissements que doit assurer Télé-Dôle.

Pour le 14% restant, le Conseil d'administration de Télé-Dôle devra approcher les communes qui ont conservé leurs actions (Commugny, Crans-près-Céligny, Bassins et Vich), ainsi que les actionnaires privés.

Télé-Dôle approchera également les communes non-membres et non-actionnaires de Céligny (GE), Bogis-Bossey et Essertines-sur-Rolle pour solliciter une participation financière.

Le siège de la SA Télé-Dôle est sis dans la commune de Saint-Cergue. Cette dernière ne tire pas de bénéfices directs mais indirects. Une étude réalisée en 2013-2014 par G2A (http://www.regionyon.ch/doc/references/#lien_tourisme) a démontré que près de 80 opérateurs para-touristiques tirent leurs revenus des activités touristiques du périmètre Dôle-Givrine-Saint-Cergue-Saint-George. La commune est par ailleurs l'une des communes territoriale du PPA de la Dôle. Sur ces bases, la commune de Saint-Cergue assure la responsabilité du cercle porteur.

A l'instar du préavis DISREN 25-2017 (Givrine), le cercle solidaire A est constitué des communes qui ont adhéré à la convention de tourisme de nature. La commune de La Rippe rejoint le cercle solidaire A du fait qu'elle constitue l'une des communes territoriales du PPA de la Dôle et qu'elle ne retire aucun bénéfice économique des activités touristiques sur la Dôle. Les autres communes constituent le cercle solidaire B.

Les communes de Chésereux et de Gingins n'ont pas adhéré au DISREN. Elles ont été approchées car elles sont également des communes territoriales du PPA de la Dôle. Comme La Rippe, elles ne retirent pas de bénéfices économiques directs des activités économiques de la Dôle. Logiquement

elles ont été considérées comme participantes au cercle porteur B en majorant leur participation puisqu'elles ne participent pas à l'effort de recherche de fonds tiers effectués dans le cadre du DISREN.

La commune de Bursinel, qui est de fait co-actionnaire au sein du Conseil régional sera approchée par le CoDir : sa participation est assimilée à une commune du cercle solidaire B (membre actionnaire du Conseil régional).

Pour la part du Conseil régional, ce projet s'inscrit donc dans le mécanisme DISREN (www.regionyon.ch/disren). Le tableau ci-après synthétise les montants antérieurs qui ont été engagés ainsi que ceux prévus pour l'étape 4, objet du présent préavis.

	Phase 1		Phases 2 et 3		Phase 4	
	Mode de financement	Etude de faisabilité	Mode de financement	Pré-étude et Etude de réalisation	Mode de financement	Réalisation
Coût total (TTC)		220'000		450'000		16'234'272
Porteurs de projet	Phase 2012-2013, étude G2A, Budget CR		Etudes CNA, Colin, Roux, G2A (Télé-Dôle, Sogestar, SMDT)	70'000	<i>cercle porteur</i>	159'960
Soutien régional		60'000		40'000	<i>cercle solidaire</i>	1'972'840
Fonds tiers		160'000		370'000		14'101'472

5. Conclusion

Le Conseil d'administration de Télé-Dôle assume ses responsabilités en recherchant une participation financière de l'ordre de CHF 347'200 auprès des actionnaires hors Conseil régional.

La fréquentation du massif de la Dôle provient majoritairement de la clientèle de séjour aux Rousses. Pour les familles et la jeunesse du district, le maintien durable de ces équipements est fondamental. Dans le contrat d'exploitation, Télé-Dôle SA et la Sogestar ont convenu que l'un des objectifs recherchés est d'augmenter la fréquentation du domaine par les différents usagers suisses et les écoles en particulier.

Cet investissement vient boucler un cycle de négociations avec les partenaires français qui a été bien mené. Le contrat de location garantit un loyer substantiel qui à terme permettra à Télé-Dôle d'assurer ses charges de propriétaire, de rembourser ses dettes et de mettre quelques moyens de côté pour faire face aux besoins de renouvellement progressif des installations. De plus, la partie française assure plus de 70% des investissements constituant en cela un gage illustrant combien le maintien de ces installations est vital pour la station des Rousses.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du Comité de direction numéro 30-2018 DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 1'972'840 pour les investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 1'972'840 pour les investissements sur le domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes
- d'imputer le montant total de CHF 1'972'840
- sur le compte DISREN 140.3185,
- d'accepter la participation solidaire à hauteur de 92.5% de la part régionale.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 8 février 2018, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegy

Patrick Freudiger

Annexes : i) Répartition financière DISREN
ii) Plan de situation du domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes, investissements 2018-2019

Annexe DISREN

Fiche de répartition financière DISREN

Phase actuelle du projet

1 | 2 | 3 | **4**

Nom du projet : Investissements Dôle-Dappes-Tuffes
 N° de préavis : 30-2018 - DISREN
 Communes territoriales : St-Cergue

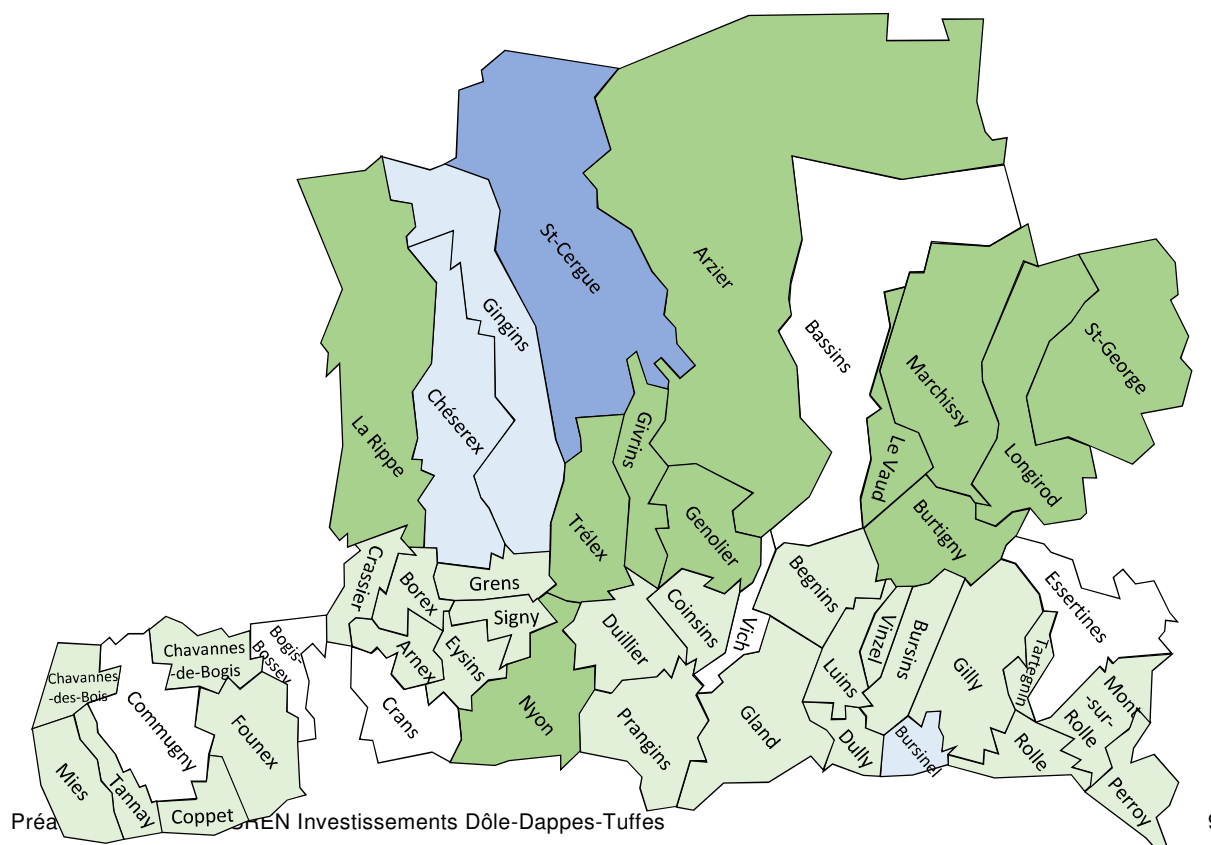
1. Financement du projet

Coût total du projet : CHF 16'234'272 100 %
 Fonds tiers : CHF 14'101'472 86.9 %
Part régionale : CHF 2'132'800 13.1 %

2. Répartition des cercles

Pour rappel, la **part régionale** est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire**.

Cercles	Communes	%	Montant en CHF
1. Cercle porteur A	St-Cergue	4%	85'312
2. Cercle porteur B	Chésérèx, Gingins, Bursinel	3.5%	74'648
3. Cercle solidaire A	Arzier-le-Muids, Burtigny, La Rippe, Le Vaud, Longirod, Marchissy, Nyon, St-George, Genolier, Givrins, Trélex, Nyon	39.0%	831'792
4. Cercle solidaire B	Arnex-sur-Nyon, Begnins, Borex, Bursins, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Coppet, Crassier, Duillier, Dully, Eysins, Founex, Gilly, Gland, Grens, Luins, Mies, Mont-sur-Rolle, Perroy, Prangins, Rolle, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Vinzel	53.5%	1'141'048



3. Critères de détermination des cercles DISREN

Cercles	
1. Cercle porteur A	Commune siège de Télé-Dôle SA, territoriale PPA Dôle et bénéficiaire retombées touristiques
2. Cercle porteur B	Communes PPA Dôle, commune membre Conseil régional hors DISREN mais co-actionnaire
3. Cercle solidaire A	Communes partenaires tourisme de nature + commune PPA Dôle
4. Cercle solidaire B	Autres communes

4. Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant en CHF	Nombre habitants/cercle	%	Moyenne en CHF/hab.
1. Cercle porteur A	85'312	2'520	2.8	33.85
2. Cercle porteur B	74'648	2'466	2.74	30.33
3. Cercle solidaire A	831'792	32'160	35.8	25.62
4. Cercle solidaire B	1'141'048	52'698	58.66	20.94

La moyenne en CHF/hab. est calculée de manière globale sur l'ensemble des communes concernées. Ce montant change pour chaque commune en fonction des impôts conjoncturels des trois dernières années.

5. Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	37.2%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.33 pt

Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2018

Impact en % (avant compensation)	37.2%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.33 pt

Télé-Dôle - Domaine transfrontalier Dôle-Dappes-Tuffes - Investissements 2018-2019

